



LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 41 francs pour Liège, et 43 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

AUTRICHE, VIENNE, 25 MARS.

Les dernières nouvelles de la Hongrie portent qu'on n'a pas encore pu s'emparer du brigand Schubri; on a encore une fois offert une prime de 100 ducats à celui qui le livrerait vivant ainsi que pour trois de ses principaux compagnons, et la moitié si on ne peut que livrer leurs têtes. On offre en outre 10 ducats pour la tête de chaque brigand.

— Le *Moniteur Ottoman*, dont la publication avait été quelque temps suspendue, a recommencé à paraître. On a reçu à Paris le numéro du 9 février, où se trouvent les deux débats, ou liste des nominations dans l'ordre civil et dans l'ordre militaire.

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 28 MARS.

Un orfèvre de New-York, fabrique depuis quelque temps un instrument qui atteint pour les oreilles le même but que les lunettes pour les yeux : ce sont deux petites conques en argent qui ont à peu près la forme de deux écailles d'huîtres, un peu creuses; elles s'attachent de chaque côté par deux légers ressorts au pavillon de l'oreille, auquel elles servent pour ainsi dire d'amplification. Toutes les personnes qui ont l'ouïe dure en portent; le docteur Johnston assure que cet instrument triple la force du son; c'est-à-dire que l'on entend une montre à répétition à une distance triple, quand l'oreille est munie des *audiettes* de Morison. (*Globe*)

FRANCE. — PARIS, 29 MARS.

On lit dans la *Charte* de 1830 : Il n'y a pas de journal qui, depuis quelques jours, ne fasse un ministère, nos lecteurs comprendront facilement la réserve que nous nous imposons, et comprendront en même temps que nous ne prenons pas la peine de démentir les mille bruits qui passent d'une feuille publique dans une autre, et auxquelles ne croient pas ceux mêmes qui les propagent. Des listes circulent, et mêmes des listes complètes dont il n'a jamais été question ni à la chambre ni ailleurs; néanmoins des journaux qui affectent une certaine gravité ne craignent pas de les accueillir sans autre motif que le désir de paraître bien informés. Le public ne saurait se mettre trop en garde contre ces prétendues nouvelles dont personne ne pourrait indiquer la source.

— Tous les journaux parlent de la crise ministérielle, mais aucun ne paraît savoir d'une manière positive où en sont arrivées les négociations.

La *Charte* de 1830, qui donne un démenti aux nouvelles répandues dans tous les journaux, ne fait pas connaître le véritable état des choses.

M. Pasquier a tenté avant-hier d'opérer une réconciliation entre MM. Molé et Guizot; il a réuni chez lui les deux rivaux avec lesquels il est resté plus de deux heures en conférence. Mais cet entretien n'a nullement avancé le rapprochement dont on parlait. En sortant de chez M. Pasquier, chacun est allé voir ses partisans pour chercher à arrêter les combinaisons ministérielles qu'ils voudraient faire prévaloir.

M. Guizot a eu peu de succès dans ses démarches. Il en a été de même de M. Molé.

M. Soult a refusé la portefeuille de la guerre, et l'on doute encore qu'il revienne sur son refus. M. Humann ne veut rentrer que dans le cas où on lui laisserait la liberté de

IMPRESSIONS DE VOYAGES.

PIERROT.

A la pointe du jour, je me hâtai de sauter à bas de mon lit, et je trouvai Francesco qui avait dormi de son côté dans le grenier à foin, tout prêt à me suivre; notre barque, retenue dès la veille, nous attendait avec les deux rameurs et son pilote; nous y montâmes aussitôt et nous commençâmes à notre tour notre navigation. Une heure après notre départ de Flöeten, nous mettions pied à terre sur la terre de Guillaume Tell. Au dire de nos marins, c'était sur ce rocher même que le vaillant archer s'était élançé, profitant de la liberté qui lui avait été rendue par Gessler au milieu de la tempête. Cette chapelle fut érigée, assure-t-on, trente ans après la mort de Tell, l'année même de la bataille de Nœfels, et 114 vieillards, qui avaient connu celui en l'honneur duquel elle était élevée, assistèrent à son inauguration.

Nous abordâmes au Grütly; nous gravâmes une petite colline en pente assez douce, et nous arrivâmes sur un plateau formant une charmante prairie; c'est là que, pendant la nuit du 17 novembre 1307, Yerner Stauffacher, du canton de Schwitz, Walter Furst, du canton d'Uri, et Arnold de Mechtal, du canton d'Untervalden, accompagnés chacun de dix hommes, firent le serment de délivrer leur pays, demandant au Seigneur si ce serment lui était agréable, de le leur faire connaître par quelques signes visibles : au même instant trois sources jaillirent aux pieds des trois conjurés. Ce sont ces trois sources qu'on va visiter, qui coulent depuis cinq siècles passés, et qui tariront au dire des vieux prophètes des montagnes, que la Suisse cessera d'être libre.

Nous ne nous arrêtâmes point dans ce village, qui n'offre rien de remarquable, si ce n'est pour demander à un homme qui fumait, assis sur le banc de la dernière maison, si nous étions bien sur la route de Schwitz. Celui à qui nous faisons cette question nous répondit affirmativement, et, pour plus grande sûreté, il nous montra à trois cents pas

proposer un plan de conversion de la rente. M. Passy n'entrerait pas dans un cabinet où se trouverait M. Soult. Quant à M. Duchâtel il ne paraît pas éloigné d'abandonner les doctrines pour faire partie de la nouvelle combinaison formée par M. Molé.

— Dans la séance de ce jour à la chambre des députés la loi sur l'enseignement secondaire a été adoptée, mais à une assez faible majorité. Le nombre des votans était de 293; 161 voix ont voté pour et 132 contre.

— On annonce une lettre de M. Pelissier sur l'affaire d'Alger. M. Pelissier est l'officier d'état-major du maréchal Clausel, qui perdit son emploi pour avoir entretenu avec le *National* une correspondance particulière, hostile au maréchal.

— Il nous arrive des lettres de Lisbonne du 17 par voie directe. Le *Diario* annonce la défaite de Remechido, après un combat de quelques heures; sa bande, qui était forte de 300 hommes, vivement poursuivie par les troupes de la reine, a été forcée de se diviser par détachemens de 15 à 20 hommes.

— Le mariage du duc d'Orléans est enfin arrêté. La princesse Hélène lui apporte une dote de 5 à 600,000 fr. On évalue ses épingles à 120,000 fr. Pour douaire elle aurait la jouissance d'un château non encore désigné et une pension viagère de 400,000. Le duc et son épouse occuperaient, dit-on, le pavillon Marsan en hiver, et en été le grand Trianon. Puis on profiterait de la circonstance pour demander aux chambres une augmentation sur la dotation du duc d'Orléans, au lieu d'un million quatre millions.

(Aucun autre journal ne confirme ces renseignements.)

— Le nombre des officiers de la garde nationale nommés dans les journées des 25, 26 et 27 mars s'élève à 438 capitaines, lieutenants et sous lieutenants. Il en résulte que sur le chiffre de 438, il y a 267 officiers réélus, 92 promus à des grades plus élevés, 79 nouveaux officiers; encore faut-il remarquer que quelques réélections n'ont pu avoir lieu à cause de l'absence des anciens officiers. La supériorité du chiffre des réélections prouve assez l'esprit d'ordre et de conservation dont la garde nationale est animée. (*Débats*.)

— La souscription en faveur des ouvriers de Lyon, ouverte dans les bureaux de la *Presse*, s'élève à 19,933 fr. M. le baron James de Rothschild a souscrit pour 1000 fr.

— L'*Industriel alsacien* annonce avec certitude que le pays de Bade consent enfin à l'établissement des ponts entre son territoire et la France, sur les points de Huningue et de Neufbrisac. M. l'ingénieur en chef du département du Haut-Rhin a reçu la mission de se concerter avec l'ingénieur en chef badois, et on peut espérer que l'année prochaine verra commencer l'exécution de ces projets si importants et si désirés.

— La mort vient de frapper sur un misérable grabat et au milieu de toutes les privations de la misère, un ancien cordonnier, qui, lors de la première révolution, épousa, pour la sauver de l'échafaud, une comtesse qui, du reste, se hâta de quitter son sauveur après le régime de la terreur. Cet homme, appelé Jean-Royer, qu'on voyait chaque matin aller au marché lui-même, et que l'on rencontrait chaque soir ivre sur la voie publique, vient de mourir, comme nous le disons plus haut, et bien surpris a été le commissaire de police, lorsque, appelé pour constater le décès, il a trouvé sous les haillons de ce vieillard, 10,000 fr. en billets de banque, que ce magistrat a déposés à la banque. (*Indicateur bordelais*.)

— Une lettre particulière de Naples, en date du 15 mars,

devant nous, un paysan et son âne qui nous précédaient dans le chemin que nous devions suivre, et qui devaient nous précéder ainsi jusqu'à Ibach; d'ailleurs, il n'y avait pas à s'y tromper, la route de Schwitz à Brunnen étant carrossable.

Rassurés par cette explication, nous avions perdu nos deux guides derrière un coude de la route, et nous ne pensions déjà plus à eux, lorsqu'en arrivant nous mêmes à l'endroit où ils avaient disparu, nous vîmes revenir le quadrupède, qui retourna au grand galop à Brunnen, et qui, sans doute pour y annoncer son arrivée, donna à sa voix toute l'étendue qu'elle pouvait atteindre. Derrière lui, mais perdant visiblement autant de terrain que Curiaec blessé sur Horace sain et sauf, venait le paysan, qui, tout en courant, employait l'éloquence la plus persuasive pour retenir le fugitif. Comme la langue dans laquelle ce brave homme conjurait son âne était ma langue maternelle, je fus aussi touché de son discours que le stupide animal l'était peu; et, au moment où il passait près de moi, je saisis la longe qu'il traînait après lui; mais il ne se tint pas pour arrêté, et continua de tirer de son côté. Comme je ne voulais pas avoir tort devant un âne, j'y mis de l'entêtement, et je tirai du mien; bref, je n'oserais pas dire à qui la victoire serait restée, si Francesco ne m'était pas venu en aide en faisant pleuvoir sur la partie postérieure de mon adversaire une grêle de coups de son bâton de voyage; l'argument fut décisif: l'âne se rendit aussitôt, secouru ou non secouru. En ce moment le paysan arriva, et nous lui remismes le prisonnier.

Le pauvre bonhomme était en nage, aussi crûmes-nous qu'il allait continuer à sa bête la correction commencée; mais, à notre grand étonnement, il lui adressa la parole avec un accent de bonté qui me parut si singulièrement assorti à la circonstance, que je ne pus m'empêcher de lui exprimer mon étonnement sur sa mansuétude, et que je lui dis franchement que je croyais qu'il gâterait entièrement le caractère de son animal s'il l'encourageait dans de pareilles fantaisies.

— Ah! me répondit-il, ce n'est pas une fantaisie; c'est qu'il a peur, ce pauvre Pierrot.

annonce que la veille au soir il y avait eu une tentative pour incendier le théâtre St Charles, attenant au palais. Il y avait eu gala et illumination à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de la reine. Après le spectacle, les pompiers, en faisant leur ronde, sentirent une odeur de fumée et trouvèrent aux troisièmes loges un morceau d'amadou en combustion, qui communiquait avec une traînée de poudre, laquelle communiquait elle-même avec le cintre, où l'on avait fait un amas de matières inflammables. Le machiniste, des employés du théâtre et d'autres personnes ont été arrêtés par la police. D'après cet indice, on ne doute plus que l'incendie du palais n'ait été le résultat de la malveillance. (*G. de France*)

AFFAIRES D'ESPAGNE.

La nouvelle de la défaite d'Espartero, annoncée par la *Quotidienne*, ne s'est pas confirmée.

— On écrit de Madrid, 24 mars 1837.

Les détails officiels publiés par les journaux sur les opérations de l'armée du Nord, ont jeté de vives inquiétudes dans les esprits; ils ont ajouté une plus grande aigreur aux dispositions manifestées depuis longtemps contre le cabinet.

La légion anglaise coûte très cher et qu'a-t-elle fait jusqu'ici? cette question est dans toutes les bouches, et M. de Villiers, qui a appris avec une véritable douleur l'échec subi par ses compatriotes, ne porte pas aujourd'hui la tête aussi haute que lors du banquet offert par le capitaine Maitlaud. M. l'ambassadeur ne reçoit pas depuis hier.

Le manque de courriers d'Estramadure, de Valence et d'Arragon, ajoute à l'inquiétude générale.

On discute maintenant les articles du projet de constitution.

Le désastre d'Evans a fait baisser nos fonds de 1 1/2.

— On lit ce qui suit dans le *Journal des Débats*:

Le général Evans est pour long-temps hors d'état de rien entreprendre. La division anglaise est décomposée; on la réorganise en ce moment en une seule brigade. Un grand nombre d'officiers donnent leur démission et retournent en Angleterre.

Le corps d'armée de Pampelune s'étend à quelques lieues aux environs, pour tenir les carlistes en échec, mais sans aucune intention de les pousser plus en avant. Depuis les neiges qui ont servi de prétexte à Saarsfield pour ne pas continuer sa marche, il en est tombé une bien plus grande quantité, et les passages sont devenus encore plus impraticables.

Il résulte de ces circonstances que les carlistes ne seront plus attaqués sur le territoire d'ici au mois de mai, et qu'ils vont s'y fortifier de plus belle.

— Le *Morning Post* donne le détail des charges portées contre Gomez devant le conseil de guerre. Ces chefs d'accusation s'élèvent à 11; nous en extrayons les principaux.

1° Il est accusé d'avoir enfreint les ordres qu'il avait reçus, lesquels se bornaient à prendre position dans les Asturies pour faciliter l'expédition projetée au-delà de l'Ebre, et enfin d'avoir poussé la guerre, jusque dans des provinces où l'armée principale ne pouvait porter sa coopération;

2° d'avoir compromis Cabrera, Quilès et autres officiers de don Carlos en les portant à dégarnir la Catalogne et le royaume de Valence; 3° d'avoir enlevé par la force aux habitants de plusieurs provinces des sommes considérables, sous prétexte de contribution, sans en avoir rendu compte au commissaire envoyé à cet effet du quartier-général, et

— Peur de quoi ?
— Il a eu peur d'un feu que des enfans avaient allumé sur la route.

— Eh bien! mais dites donc, continuai-je, c'est un fort vilain défaut qu'il a là M. Pierrot, que d'avoir peur du feu.

— Que voulez-vous? répondit le bonhomme avec la même longanimité, c'est plus fort que lui, pauvre bête.

— Mais si vous étiez sur son dos, mon brave homme, quand une peur comme celle-là lui prend, à moins que vous ne soyez meilleur cavalier que je ne vous crois, savez-vous qu'il vous casserait le cou?

— Oh! oui, monsieur, fit le paysan avec un geste de conviction, ça ne fait pas un doute; aussi je ne le monte jamais.

— Alors, ça vous fait un animal bien agréable.

— Eh bien! tel que vous le voyez, continua le bonhomme, ça été la bête la plus docile, la plus dure à la fatigue, et la plus courageuse de tout le canton; il n'avait pas son pareil.

— C'est votre faiblesse pour lui qui l'aura gâté.

— Oh! non, monsieur, c'est un accident qui lui est arrivé.

— Allons donc, Pierrot, continuai-je, en poussant l'âne qui s'était arrêté de nouveau.

— Attendez... c'est qu'il ne veut pas passer l'eau.

— Comment, il a peur de l'eau aussi?

— Oui, il en a peur.

— Il a donc peur de tout?

— Il est très-ombrageux, c'est un fait.

— Allons Pierrot!

Nous étions arrivés à un endroit où un ruisseau d'une dizaine de pieds de large traversait la route, et Pierrot, qui paraissait avoir une profonde horreur de l'eau, était resté sur le bord, les quatre pieds fichés en terre, et refusait absolument de faire un pas de plus. Sa résolution était visible, le paysan avait beau tirer, Pierrot opposait une force d'inertie inébranlable. Je m'attachai à la corde et je tirai de mon côté; mais Pierrot se

budget de la ville, qu'ils sont loués, 258 francs. Ces mêmes terrains pourraient recevoir un agrandissement assez considérable par l'adjonction d'un chemin assez large, longeant le même terrain, et qui appartient aussi à la commune; le Vivier, et les terrains qui l'environnent pourraient encore servir à cet agrandissement. Enfin si cela ne suffisait pas, comme nous le croyons, on pourrait faire l'acquisition de quelques propriétés avoisinantes.

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer la beauté du coup d'œil que présenterait le jardin botanique dans la situation que nous indiquons, et les avantages d'économie qui en résulteraient.

Ces avantages de situation et d'économie sont trop évidents, pour qu'il soit nécessaire d'insister sur ce point. — Il s'agit d'abord d'une propriété de la ville; ainsi il n'y aurait pas besoin de faire une acquisition nouvelle ou du moins de faire une acquisition aussi considérable; en admettant toutefois qu'il faille agrandir le terrain possédé par la ville, nous pensons que cette dépense serait facilement couverte par la vente de quelques parties de ce même terrain qui seraient d'autant plus recherchées pour la construction de maisons et de bâtiments nouveaux, que ces habitations seraient très agréablement situées dans le voisinage du jardin botanique.

On a parlé, dans la discussion qui a eu lieu au conseil communal, de la nécessité d'une source. Le Vivier de Saint-Laurent ne présente-t-il pas cet avantage? Cette source est abondante et ne tarit jamais.

Une grave objection s'élève, il est vrai, contre le terrain de St. Laurent, c'est le voisinage du gazomètre. Nous la laisserons résoudre par d'autres; mais on peut déjà faire remarquer que des hommes spéciaux nient la mauvaise influence que peut exercer la vapeur de la manufacture de zinc de St. Léonard sur le jardin botanique. Cela étant, le terrain de Saint-Laurent peut se présenter en concurrence. Nous croyons au surplus que le terrain dont nous parlons est plus éloigné du gazomètre, que celui de St. Léonard ne l'est de la fabrique de zinc.

Quant au voisinage des houillères, c'est un inconvénient qu'il est difficile d'éviter dans le rayon de la commune de Liège.

En dernière analyse, les lignes qu'on vient de lire ont pour objet une simple indication. Nous ignorons quelle est l'étendue du terrain de St. Laurent; nous ne nous dissimulons point l'objection du voisinage du gazomètre; mais elle est moins forte, que celle que l'on tire de l'emplacement de la fabrique de zinc, contre le terrain de St. Léonard.

Le dépôt du 11^e régiment de ligne, qui avait été tant d'années dans notre ville, vient de recevoir l'ordre de partir pour Alost.

Nous avons annoncé hier, que l'on avait découvert un enfant nouveau-né, déposé sur le fumier d'une maison située du Cocq, au quartier de Ponest. Nous apprenons qu'il résulte de l'instruction faite par M. Nossent, commissaire de police, accompagné de M. le docteur Wasseige, que le dit enfant, a été déposé au pied d'un tas de cendres depuis un ou deux jours; qu'il a respiré et semble avoir été enfoncé, alors qu'il était toujours vivant; car il portait à l'appartie supérieure de la tête une échymose qui est attribuée à la pression des cendres sur cette partie du corps. Des recherches sont actuellement faites par la police pour parvenir à la découverte de l'auteur de ce crime.

Par arrêté du 22 février, il est créé une 4^e classe de gardes du génie qui auront le grade de caporal et recevront un traitement de 900 fr.

L'Indépendant ne nous est point parvenu aujourd'hui.

Un M. Patterson de Dublin vient de prendre un brevet pour un nouveau procédé de tannage qu'il a découvert. Il paraît qu'il est parvenu à obtenir des racines des tiges et des branches de la ronce des haies, employée pendant le printemps, un tan aussi bon que celui que procure l'écorce de chêne. (Globe.)

Une petite fille de Lansais-sur-Poitiers, âgée de dix ans, malade, tomba dans une profonde léthargie; ses parents la crurent morte, et la firent enterrer. Le lendemain, deux jeunes filles en allant prier sur la tombe de leur compagne; entendirent des gémissements qui partaient de dessous terre; effrayées, elles s'enfuirent prévenir le sacristain. Il courut aussitôt au cimetière, et entendit les mêmes cris; de suite il

— Combien peut valoir une âne comme celui-ci.
— Dam! vingt écus, trente écus.
— C'est pour rien.
— Effectivement, dis je, relativement aux services que ça rend, ça n'est pas cher. Allons, Pierrot, mon ami, faut laisser coucher ces messieurs. Il me suivit comme s'il m'entendait. Je fermai la porte de communication; et, pour ne pas déranger ces messieurs davantage, je rentraï par devant. Un instant après, je les entendis rire de tout leur cœur. Bon! dis-je, Dieu regarde la chaumière dont les hôtes sont joyeux.
Le lendemain sur les sept heures, nos deux jeunes gens se réveillèrent; mon fils était déjà parti pour la chasse. Pauvre François! c'était sa passion, enfin!... Marianne avait préparé le déjeuner. Nos hôtes mangèrent avec des appétits de voyageurs; puis ils voulurent régler leur compte nous leur dimes que c'était ce qu'ils voudraient; ils donnèrent un louis à Marianne qui voulut leur rendre, mais ils s'y opposèrent. Ils étaient riches, à ce qu'il paraît.
— Maintenant mon brave homme, me dit l'un d'eux, ce n'est pas tout; il faut que vous nous prêtiez Pierrot jusqu'à Brunnem.
— Avec grand plaisir, messieurs, que je répondis; vous le laisserez à l'auberge de l'Aigle, et la première fois que j'irai aux provisions, je le reprendrai. Pierrot est à votre service, prenez; vous monterez chacun votre tour dessus, et même tous les deux ensemble; il est solide ça vous enlèvera.
— Mais, reprit son camarade, comme il pourrait arriver malheur à Pierrot.
— Qu'est-ce que vous voulez qui lui arrive? que je dis. La route est bonne d'ici à l'abbé, et d'abbé à Brunnem elle est sûre.
— Enfin, on ne peut pas savoir. Nous allons vous laisser sa valeur.
— C'est inutile; j'ai confiance en vous.
— Nous ne le perdrons pas sans cette condition.
— Faites comme vous voudrez, messieurs, vous êtes les maîtres.

s'empressa de découvrir le cercueil et trouva vivante l'infortunée jeune fille.

— On va faire, dans les ports de France, l'essai des boulets de sauvetage imaginés par le capitaine Manby, de la marine anglaise. Le procédé de cet officier consiste à établir un système de communication entre la côte et le vaisseau, au moyen d'une corde fixée à un boulet à anneau ou à un boulet à grappin. Ce boulet est lancé sur le vaisseau naufragé par un mortier qui pèse, avec sa plate-forme en bois, environ trois quintaux, et qui peut lancer contre le vent le plus fort un boulet de 24, avec une corde d'un pouce et demi de grosseur, à environ 185 mètres. Un pareil mortier lance un boulet à grappin, muni d'une corde assez solide pour hâler un bateau de la côte au vaisseau, effet d'autant plus important qu'il arrive quelquefois que les naufragés, engourdis par le froid ou épuisés par la fatigue, ne peuvent pas même se mouvoir.

** Notre troupe dramatique de l'année prochaine se composera, comme on l'a déjà vu, d'une partie des artistes qui sont aujourd'hui en possession de la faveur du public. — Nous apprenons qu'aux noms que nous avons indiqués, on peut encore joindre celui de M. Richelme, notre premier ténor. On nous assure que cet artiste est réengagé par M. Sansé.

** On peut voir que l'arrivée de Nourrit à Bruxelles, est aujourd'hui certaine. M. Sansé acquiesce des droits à la reconnaissance de notre public; s'il parvenait à nous faire entendre ce grand artiste. Sa présence sur le théâtre de Liège aurait d'autant plus de prix, que Nourrit abandonne la carrière, dans toute la force de l'âge et la plénitude du talent; car le prince de la scène lyrique a dit, comme un autre célèbre acteur: « Je veux quitter le public, et non être quitté par lui. »

** La septième représentation de la Juive avait attiré hier une nombreuse assemblée à notre théâtre. Mme. St. Ange et M. Richelme ont été comme toujours vivement applaudis dans plusieurs scènes. Mme. St. Ange a chanté délicieusement ce beau motif du grand trio: pour lui, pour moi, mon père j'invoque votre amour. — En revanche, elle a de nouveau cherché à forcer ses moyens dans la grande scène du troisième acte, et elle y a été moins heureuse.

ERRATA.

Le dernier paragraphe placé sous le discours de M. Wasseige, inséré dans notre n^o d'hier, n'appartient pas à ce discours, mais bien au compte-rendu de la séance du conseil, donné par l'Industrie, d'où nous avons extrait ce document. — Au § 3 du même article, lisez: dans des serres ou dans des terres préparées; au lieu de: dans des serres et dans des terres préparées.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 30 MARS

Naissances: 2 garçons, 2 filles.
Décès: 1 garçon, 1 fille, 1 femme; savoir: Marie Thérèse Coulon, âgée de 56 ans, négociante, Fond St. Servais, épouse en 2^{me} noces de Guillaume Tell, pelletier.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Dimanche 2 avril 1837. Abonnement courant. Le 5^e acte de GUSTAVE — Le 1^{er} acte de la MUEITE — Le MARI DE LA DAME DE CHEURS, vaudeville en deux actes.

Lundi 3 avril, abonnement suspendu. La 8^e représentation de la JUIVE.

Au bénéfice de M^{de}. Stevens. La reprise du SERMENT, opéra. — La 1^{re} représentation de la BELLE ECAILLÈRE.

HAUT-FOURNEAU ET FONDERIE DES VENNES.

L'administrateur directeur gérant de la Société de Haut-Fourneau et Fonderie des Vennes, a l'honneur d'annoncer aux intéressés que conformément à l'art. 33 des statuts, l'assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu samedi prochain 1^{er} avril, à trois heures de l'après-midi, rue derrière St. Thomas, n^o 348 à Liège. 597

— Vous nous avez dit que Pierrot valait trente écus?
— Au moins.
— En voilà quarante; donnez-nous un reçu de la somme. Si nous remettons votre bête saine et sauve entre les mains du maître de l'hôtel de l'Aigle, il nous la remboursera; s'il arrive quelque malheur à Pierrot, vous garderez les quarante écus.
On ne pouvait pas mieux dire. Ma bru, qui sait lire et écrire, parce qu'elle était la fille du maître d'école de Goudau, leur donna un reçu circonstancié; on leur harnacha Pierrot, et ils partirent. C'est une justice à lui rendre, au point qu'il ne fit ni la peine, et que j'allai couper un morceau de pain que je lui donnai. Il aime beaucoup le pain, Pierrot; c'est un moyen de lui faire faire tout ce qu'on veut; de sorte que je n'eus qu'à lui dire: Allons, va! pour qu'il se mit en route. Dans ce temps là, il était obéissant comme un caniche.
— L'âge l'a bien changé.
— Le fait est qu'il n'est pas reconnaissable, mais avec votre permission, ce n'est pas l'âge, c'est l'accident en question.
— Qui lui arriva pendant le voyage?
— Oh! oui, monsieur, et un rude; n'est-ce pas, mon pauvre Pierrot?
— Voyons l'accident.
— Vous ne le devinez jamais, allez! Il faut vous imaginer que nos farceurs de Parisiens avaient eu une idée, et une drôle encore: c'était, au lieu de se chauffer de temps en temps comme ils l'avaient fait la veille, de se chauffer de jour la tout le long de la route. Or, ils avaient pensé à Pierrot pour cela. J'ai su depuis comment tout s'était passé, par un voisin de Bied, qui travaillait dans le bois et qui les vit faire: ils lui mirent d'abord sur son bâton une couche d'herbe mouillée, puis sur la couche d'herbe une couche de neige, puis une nouvelle couche d'herbe, et sur cette couche un fagot de sapin, comme vous en avez vu entassés tout le long de la route. Alors, ils tirèrent leur briquet de leur poche, et allumèrent le fagot; de sorte qu'ils n'avaient qu'à

ANNONCES.

On demande un co-abbonné au POLITIQUE. S'adresser rue du Pot-d'Or, N^o 622.

Le docteur TALMA, chirurgien-dentiste de LL. MM., sera à Liège le 4 avril prochain. — HOTEL D'ANGLETERRE.

MAISON SITUÉE RUE DE L'UNIVERSITÉ, VIS-A-VIS DU PASSAGE LEMONNIER. 620

UN OUVRIER TYPOGRAPHE peut se présenter au bureau de cette feuille.

A LOUER DE SUITE

JOLIE PETITE MAISON, N. 731 BIS.

A l'entrée de la rue Bergée, près de celle du Pot d'Or, Consistant en 2 pièces au rez-de-chaussé, cour, cuisine, cave, deux pompes, 2 pièces au premier, 2 au second, et un grenier. S'adresser au docteur CAMBRÉSY, rue St. Adalbert, N. 751, tous les jours de une à quatre heures.

Le 3 AVRIL, à 10 heures du matin, il sera procédé par le ministère du notaire BERTRAND et devant M. le juge de paix du canton du Sud de la ville de Liège; en son bureau rue mont St. Martin, à la vente définitive de

DEUX MAISONS

SITUÉES A LIEGE, RUE SUR LA FONTAINE, n^o 154 ET 155. S'adresser audit M^e BERTRAND, pour connaître les conditions. 616

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Le public est informé que le 10 avril 1837, à midi, il sera procédé au ministère de la guerre à Bruxelles, à l'adjudication, par voie de soumission, de la fourniture de 150 chevaux de cuirassiers, 80 chevaux de guides, 400 chevaux de cavalerie légère et 300 chevaux de selle, d'artillerie et de 660 chevaux de trait pour l'artillerie et les ambulances.

Le cahier des charges, clauses et conditions auxquelles la dite adjudication aura lieu, sont déposés au bureau militaire de l'administration provinciale de Liège, rue Agimont, où chacun peut prendre communication.

MAISON A VENDRE, QUAI DE LA SAUVENIÈRE, AVEC FACILITÉ DE PAIEMENT.

S'adresser rue du Pont d'He, n^o 32.

AVIS.

Il sera procédé le 4 avril prochain, à dix heures du matin, pardevant le conseil d'administration de l'arsenal de construction à Anvers, à l'adjudication publique de la FOURNITURE D'UNE PARTIE DE BOIS DE CONSTRUCTION.

Le cahier des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu est déposé au bureau militaire de l'administration provinciale à Liège, où il pourra en être pris communication.

Liège, le 20 mars 1837.

suivre Pierrot pour se chauffer, et à étendre la main pour allumer leurs cigares, exactement comme s'ils étaient devant leur cheminée. Que dites-vous de l'invention?
— Je dis que je reconnais parfaitement là mes Parisiens.
— Ça alla donc bien comme ça l'espace d'une lieue à peu près; ils avaient traversé le village de Schenembuch en se chauffant comme je vous ai dit, et ne s'étaient arrêtés que pour remettre du bois au feu. Tout le monde était sorti sur les portes pour les regarder passer; ça ne s'était jamais vu, vous comprenez; mais petit à petit la neige qui empêchait Pierrot de sentir la chaleur, était fondue; les deux couches d'herbe s'étaient séchées; le feu gagnait du terrain sans que nos Parisiens y fissent attention; et plus il gagnait du terrain, plus il se rapprochait du cuir de Pierrot; aussi ce fut lui qui s'en aperçut le premier: il commença à tourner sa queue, puis à braire, puis à trotter, puis à galoper, que nos jeunes gens ne pouvaient plus le suivre, et plus il allait vite, et plus le courant d'air l'animait; enfin, pauvre animal, il devint comme un fou, il se roula; mais le feu avait gagné le bâton et ça le rôtissait; il se relevait, il se roula; et, à force de se rouler, il arriva sur le talus de la rivière, et comme elle allait rapidement en pente, il dévala dedans. Les farceurs continuèrent leur route sans s'inquiéter de lui: il était payé.
Deux heures après, on retrouva Pierrot, il était éteint; mais comme les bords de la Muotta sont escarpés, et n'ayant pas pu remonter, et il était resté tout ce temps là dans l'eau glacée, de sorte qu'après avoir été rôti, il gela; on voulut le faire approcher du feu; mais dès qu'il vit la flamme, il s'échappa comme un enragé, et comme il avait son chemin, il revint à la maison, où il fit une maladie de six semaines. C'est depuis ce temps là qu'il ne peut plus sentir ni l'eau ni le feu.
Comme j'avais vu des répugnances plus extraordinaires que celles de Pierrot, je compris parfaitement la sienne, et il reprit dès lors dans mon estime toute la considération que lui avaient ôtée ses deux escapades. (Figaro.)

ALEXANDRE DUMAS.

BELLE VENTE DE BOIS.

JEUDI 6 AVRIL 1837, à une heure de relevée, au rivage de Chokier, le notaire BIAR vendra à la recette de l'ancien notaire DELVAUX,

UNE GRANDE QUANTITÉ DE BOIS,

SAVOIR :

GROS CHENES, HÊTRES, VERNES, POUTRES, BOIS DE FOSSES, JANTES, RAIS, PLANCHES DE HÊTRES etc.

ARGENT COMPTANT.

ALOUER

POUR LE 24 JUIN 1837.

UNE

MAISON DE COMMERCE,

SITUÉE A LIÈGE, RUE DES MINEURS, N° 30,

Enseignée de la Porte Verte.

A VENDRE

UNE MAISON.

AVEC 2 BONIERS DE JARDIN, PRAIRIE ET TERRES, située au dessus du faubourg Hocheporte, à Liège, rue Naimette, n° 772.

Cette propriété pourrait être convertie en une jolie maison de campagne, on y jouit de la vue la plus étendue sur la ville et les environs.

S'adresser à M^r BERTRAND, notaire, à Liège. 617

FAILLITE

DE

GUILLAUME PLUMIER.

Les syndics provisoires à la FAILLITE de Guillaume PLUMIER, ci-devant distillateur, demeurant rue des Ecoliers, à Liège, feront vendre publiquement MERCREDI et JEUDI 5 et 6 avril prochain, à deux heures de relevée, à la maison du failli,

TOUT LE MOBILIER

Qui s'y trouve et consistant en tables, chaises, commodes, garde-robes, bois de lit, pendule, vases, fayence, cristaux, linges, literies, batterie de cuisine, un bureau en chêne fort bien conditionné, un coffre-fort, UN CHAR A-BANCS, un camion et un tombereau avec leurs harnais, plusieurs tonneaux et cuves en très bon état, des balances avec leurs poids, environ cent bouteilles vinaigre de vin 1^{re} qualité, et quantité d'autres objets.

Le premier jour on vendra les linges, les fayences, la batterie de cuisine, les meubles en chêne et environ trente bouteilles vin de Bordeaux.

Le second jour la pendule, les meubles en acajou, le coffre-fort, le char à-bancs, le vinaigre et une quantité de livres, parmi lesquels se trouvent Mean, Louvrex, la Revue de Paris et divers ouvrages de littérature, etc.

LE TOUT AU COMPTANT. 582

CORDON EN PIERRE DE TAILLE, à moulures, de vingt pieds de longueur;

GRILLAGE EN FER BATTU, de neuf pieds de longueur, UNE PORTE EN BARREAU, ouvrant en quatre parties, A VENDRE

Quai de la Sauvenière, n. 9 bis, près la porte d'Avroy.

VENTE DE FUTAIE.

MARDI 4 AVRIL 1837, M. le baron VAN DEN STRATEN PONTHOZ, sénateur, fera vendre publiquement dans le bois de MARSÉE commune de Bende-Generet,

UNE GRANDE QUANTITÉ DE CHÊNES ET DE HÊTRES,

parmi lesquels se trouvent des poutres et vernés de très belle dimension. A CREDIT 615

On fait savoir qu'en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance, séant à Liège, en date du dix décembre mil huit cent trente quatre, dûment enregistré, et ses ensuivis,

Les héritiers de Vincent Demeuse feront procéder, le trois avril 1837, à deux heures après midi, devant M. OPHOVEN, juge de paix pour les quartiers de l'Est et du Nord de la ville de Liège, en son bureau, rue Neuve, derrière le Palais, n° 443, par le ministère de maître BOULANGER, notaire, à la

VENTE AUX ENCHÈRES

DES

IMMEUBLES ET RENTES,

Composant les 4^{me}, 7^{me}, 8^{me} et 11^{me} lots, désignés au cahier des charges, et qui n'avaient pas été adjugés à la vente des autres lots, qui a eu lieu sous la date du 26 février 1835, à cause des oppositions qui étaient survenues relativement aux dits lots.

Ces lots consistent en ce qui suit; savoir :

4^{me} lot.
Une PIÈCE DE TERRE, contenant 20 ares 95 centiares, située au lieu dit Wez, commune de Grivegnée, aboutissant au chemin qui de Wez conduit à la route d'Aix-la-Chapelle, désignée au plan cadastral sous le n° 764, section C.

7^{me} lot.
Une HOUBLONNIÈRE garnie de ses perches, située en Jondry, près de la rivière d'Ouarthe, commune de Grivegnée, désignée au plan cadastral sous le n° 1255, section C.

8^{me} lot.
Un TERRAIN, contenant 48 ares et plus, situé en Jondry, commune de Grivegnée, désigné au plan cadastral sous les n° 1266 et 1267, section C.

11^{me} lot.
1^o. Une RENTE de 86 francs, échéant le 1^{er} mars, constituée libre de retenue, rachetable au 25^{me} denier, due par M. de Bassompierre pour partie du prix d'immeuble par lui acquis, situé au lieu dit Wez, commune de Grivegnée.

Il est ajouté à ce lot, pour en faire partie, les PORTIONS DE RENTES suivantes, provenues aux héritiers Demeuse par suite des rachats qu'ils ont fait de plus fortes rentes dont ils étaient co débiteurs :

2^o Une de 176 litres 59 centilitres, ou cinq setiers trois quarts;

Une de 115 litres 19 centilitres, ou trois setiers trois quarts;

Et une de 107 litres 50 centilitres, ou trois setiers et demi;

Ensemble un muid 5 setiers d'épeautre, dues par la veuve Jean Henri Hanquet, à Grivegnée.

3^o. Une de 276 litres 41 centilitres, ou un muid un setier, et une de 337 litres 84 centilitres, ou un muid trois setiers, ensemble deux muids quatre setiers épeautre, due par Tournant Kettin, à Grivegnée.

On peut prendre, dès à-présent, connaissance des conditions de la vente et des titres au bureau du juge de paix susdit et en l'étude dudit notaire BOULANGER, rue Hors Château, n° 448. 523

TIRAGE IRREVOCABLE LE 20 MAI 1837.

Huit actions,
fr. 120.

Une action,
fr. 20.

Dix sept actions,
fr. 240.

VENTE PAR ACTIONS

DE LA

GRANDE SEIGNEURIE D'EHRENHAUSEN

AVEC SES DÉPENDANCES, EN CARINTHIE, ET DU

GRAND HOTEL RENOMMÉ, N. 70,

AVEC SES BEAUX JARDINS, SIS A BADEN, VILLE INFINIMENT RÉPUTÉE PAR SES SOURCES THERMALES.

Ces propriétés sont taxées juridiquement à la valeur

D'UN MILLION 502,857 FL. 57 KR. V. DE V.

Les gains accessoires, de fl. 100,000, 75,000, 50,000, 25,000, 20,000, 12,000, 10,000, 7,000, 6,000, 5,000, 4,000, 3,000 etc. s'élèvent en tout à la somme

DE QUATRE CENT MILLE FLORINS, V DE V.

Dans la chance la plus heureuse une simple action peut gagner 5,004 fois.

Le paiement peut s'effectuer en effets sur Bruxelles ou contre mon mandat, après réception des actions.

En s'adressant directement à la maison soussignée, on reçoit les actions, le prospectus, ainsi qu'à son temps les listes du tirage, francs de port.

F. E. FULD,

Banquier et receveur-général à Francfort sur Mein, 449

AVIS.

Le receveur des contributions directes des quartiers du Sud et de l'Est, invite les contribuables à venir avant la fin de ce mois payer un à compte sur leurs contributions de cette année.

Liège, le 25 mars 1837.

BOURSES.

PARIS, LE 29 MARS.			
Cinq pour cent . . .	106 70	Esp. D. diff. s. int.	8 3/4
Trois pour cent . . .	78 70	• Dt. pas. s. int.	7 7/8
Act. de la B. de Fr. . .	2410 00	Belgiq. Empr. 1832	101 7/8
Napl. Cert. Falc. . . .	98 50	Banque de Belg.	1387 50
Esp. Ardois 1834 . . .	23 00		

LONDRES, LE 28 MARS.			
3 ^o p. consolidés	90 1/2	Espagne Cortès.	22 3/4
Bel. em. 1832 C. D. . .	102 1/4	Différées.	9 0/0
Holl. Dette active. . .	53 1/8	Passives.	6 0/0
Portugais, 5 p. c. . . .	48 1/4	Russie.	000 0/0
Id. 3 p. c.	30 1/4	Brsil. Empr. 1834	86 1/2

AMSTERDAM, LE 29 MARS.			
Holl. Dette active. . .	400 5/16	Inscr. au gr. livre.	65 1/4
Dito 2 1/2 p.	52 3/16	Certifi. à Amst.	94 1/4
Différée.	45 1/6	Pologne. L. fl. 500f.	137 0/0
Billet de change. . . .	21 3/4	Lots de Rd. 50 f.	000 0/0
Syndic. d'amort.	97 0/0	Espagne. E. Arl.	20 7/8
• 3 1/2 p.	76 0/0	Dito grd.	20 5/8
Soc. de comm. P. B . . .	182 0/0	Dette différ. anc.	0 0/0
• nouvelle.	000 0/0	• nouv.	00 0/0
Russie, II. et C. 5	103 1/4	• passive.	6 1/16
• 1829, 5	103 3/8	Autriche. Métal. 5	99 1/2

ANVERS, LE 30 MARS.			
ANVERS. Det. activ. . . .	105 0/0	NAPLES. Cert. Falc.	92 1/4 P
• Det. différ.	44 1/2	STAT-RO. Lev. 1832	
Emp. de 48 mill.	100 0/0 P	• à An. 1834	101 0/0 P
HOLL. Dette active. . . .	00		
Rente remboursab. . . .	97 1/4 P		
AUTRICHE. Métall.	104 0/0 P		
Lots de fl. 100.	000		
• de fl. 250.	423	Amst., c. jours.	11 0/0 av.
• de fl. 500.	675 0/0 P	A Rotterdam, Idem	11 0/0 av.
Polog. Lots fl. 300. . . .	141 1/2 A	• Paris, Idem	18 1/2 p. A
• fl. 500.	136 3/4 A	• 2 mois.	31 0/0 p.
BRÉSIL. E. à L. 1834	85 1/2	A Lond. p ^r Estr. c. j.	40 3/4 P
ESPAG. Emp. 1834	21 5/8 3/8 3/4 A	A Ham. p ^r 40 HB. c. j.	35 5/16 A
D. diff. 1834.	0 0/0	• 2 mois.	35 1/8
Dit. p. 1834.	0 0/0	• 3 mois.	35 1/8
Dette diff.	8 1/2 P	Bruxelles et Gand.	14 1/4 P

CHANGES.		
Amst., c. jours.	11 0/0 av.	
A Rotterdam, Idem	11 0/0 av.	
• Paris, Idem	18 1/2 p. A	
• 2 mois.	31 0/0 p.	
A Lond. p ^r Estr. c. j.	40 3/4 P	
A Ham. p ^r 40 HB. c. j.	35 5/16 A	
• 2 mois.	35 1/8	
• 3 mois.	35 1/8	
Bruxelles et Gand.	14 1/4 P	

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 30 MARS 1837.
Par suite de la hausse à Londres, les fonds Espagnols ont été assez fermes à notre bourse de ce jour. — Ardois ouvert 21 1/4 3/8 1/2 5/8 3/4 5/8 1/2 et reste 21 5/8 et A.
Primes à un mois 23 1/4 dont 4 p. c. et A.
On a fait assez d'affaires.

VIENNE, LE 21 MARS.
Métalliques, 104 3/4. — Actions de la Banque, 1366 0/0.

BRUXELLES, LE 30 MARS.			
COURS.		ACTIONS.	
Emp. Rotsch.	100 1/8	Act. Société Gén.	735 0/0 P
Fin cour.	000 0/0	Act. de la S. de C.	132 1/2
Pr. 1 m. d. 1.	00 0/0	Act. la B. de B.	135 0/0
• 1836, 4 1/2 p.	92 0/0	Act. C. Sam. et O.	100 0/0
Fin cour.	00 0/0	Act. des Hautis-F.	100 0/0
Pr. 1 m. d. 1.	00 0/0	Act. Charb. Flenu.	132 0/0
Dette activ. 2 1/2 p. . . .	52 0/0	Act. Banq. fonc.	97 7/8
E. de la ville 1832	98 3/4	Act. Ch. H. et W.	000 0/0
Dette active holl	52 1/2	Act. Ch. Sclessin.	000 0/0
Rente domaniale	97 1/4	Act. Entr. Indust	120 0/0
BRÉSIL 1834.	85 1/2	Act. Ch. Lev du F.	106 0/0
AUTRICHE. Métall	104 0/0	Act. S. d'Ougrée.	000 0/0
ROME 1832.	101 0/0	Act. S. Sars-Lonch.	00 0/0
NAPLES. Falconnet	92 1/2	Act. Che de fer.	98
• Banque Tav.	00 0/0	Act. S. de Venues.	000 0/0
PORT. Dona Maria. . . .	00 0/0	Act. bat. à V. Anv.	00 0/0
ESPAG. Ard. 1834.	21 1/2	Act. S. St. Léona.	105 1/2
• Fin cour.	00 0/0	Act. S. Chatelin.	144 0/0
• gros. pièces	00 0/0	Act. S. Verrieres.	138 0/0
• pr. 1 m. d. 1.	24 0/0	Act. Ecl. gaz. rés.	96 0/0
• différée 1834.	00 0/0	Act. S. Raffinerie	116 0/0
• anc.	0 0/0	Act. Verr. Charl.	000 0/0
dette passive.	00 0/0	Act. Expl. l'Espér.	116 0/0
		Act. des Brasseries	000 0/0
		Act. Librairie H	000 0/0
		Act. Typogr. W.	00
		Act. Fabr. Tapis.	000 0/0
		Act. Fabr. de fer	163 1/2
		Act. C. de Bruges	108 1/2
		Act. C. de Mons	100 0/0
		Act. H. F. Monc.	000 0/0

PLACE D'ANVERS, LE 30 MARS.
Cafés — Les transactions citées aujourd'hui se bornent à 100 balles Chéribon balave, à 32 1/8; 100 dito Batavia (préangle), 31 1/2; 60 dito Chéribon jaune, à 35 1/2
Les autres sortes n'ont donné aucune affaire marquante.
Cuirs. — Outre les ventes publiques que nous avons annoncées pour le 5 avril, on mettra aux enchères, le même jour, 2000 cuirs p^r qués ou avariés.
Sucre brut. — On a cité aujourd'hui 1000 nattes Manille à f. 12 3/4, et 100 caisses Havane blond à f. 20, pav. nat.
Tabac. — Il s'est de nouveau traité aujourd'hui 37 boucauds Virginie, mais le prix n'a pas transpiré.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 29 ET 30 MARS.
Le schooner norvégien Elvensen, v. de Norge, ch. de graine de chanvre et plumes. — Le brick suédois Germania, v. de Bordeaux, ch. de vin et eau-de-vie. — Le 3 mâts suédois Petrus, v. de Séville, ch. de laine. — Le schooner danois Die Liebe, v. de New-Port, ch. de 125 tonneaux fer.

MARCHE DE LIÈGE DU 30 MARS 1837.
Froment vieux, l'hectolitre, fr. 15 6
Seigle vieux, id., 11 3

H. LIGNAC, Impr. du Journal, n° 622, rue du Pot d'Or, à Liège.